



Déplacement potence EDF facade pour renovation corniche

Par lbdavignon

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car nous sommes trois copropriétaires dans un petit immeuble de ville à Avignon. Nous sommes ennuyés car nous nous trouvons dans l'impossibilité de rénover la corniche de notre immeuble (déclaration préalable de travaux approuvée par la mairie d'Avignon le 6 décembre 2021).

La corniche de notre immeuble s'effritant nous avons d'abord traité la cause en faisant intervenir une entreprise qui a intégralement repris le châteaueau. Celui-ci était à l'origine d'infiltrations et donc de l'érosion du béton. Puis nous avons entrepris de faire rénover la corniche pour éviter d'éventuelles chutes de pierres sur le trottoir.

Cependant les deux artisans nous ayant proposé des devis n'ont finalement pas pu exécuter les travaux car les câbles électriques passent trop proche de la façade sur la partie de gauche (lorsque l'on se trouve face à la façade) et mettent en péril la sécurité de leurs équipes.

Nous avons cru anticiper ce risque en faisant installer une protection de chantier par Enedis mais cela ne suffit pas pour leur assurer d'exécuter les travaux en toute sécurité.

Le premier artisan est intervenu avec une nacelle et s'est interrompu alors même qu'il commençait à purger la corniche des morceaux prêts à se détacher car il n'arrivait pas à accéder correctement à la façade à cause de l'angle du trottoir et du passage des câbles très proche.

Le second intervenant « Extrême Façade » a tenté de voir avec les échafaudeurs mais aucun ne souhaitait prendre le risque d'installer un échafaudage dans ces conditions.

Nous avons donc informé Enedis en septembre 2022 de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis des mois et attendons depuis maintenant un délai certain une proposition de solution.

Nous avons également contacté la mairie pour les alerter du problème sachant que compte tenu de la situation des débris tombant de NOTRE TOIT pourrait tomber sur des passants et les blesser ce qui signifie que nous serions responsables... la mairie nous répond que la Directrice Adjointe d'ENEDIS leur "a bien confirmé que ce dispositif mis en place n'est pas suffisant pour permettre aux artisans d'intervenir en toute sécurité". Par conséquent "Il faut que vous demandiez le déplacement de l'ouvrage, à vos frais, pour enlever l'ancrage de la façade."

Il finisse par nous dire "N'hésitez pas à nous tenir informer et à nous communiquer le n° de dossier car nous pouvons demander une priorisation de traitement auprès d'ENEDIS." J'ai donc 2 questions :

- est-ce bien à nous uniquement de payer ?
- qui est responsable s'il y a un accident ?

J'avoue que nous trouvons un peu désarment d'avoir à tout payer sachant qu'il en va de la sécurité et qu'il s'agit d'un fil électrique qui dessert toute la rue...

[img]<https://1drv.ms/u/s!AikZEZBNsn4mgeNU76XKJPuq3YbAbg?e=I2JQMn>[/img]

Merci d'avance pour vos réponses

LBD